

33 - Fête de la Musique 2015 - Dispositif Emergences - Attribution de subventions aux associations culturelles

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

I - Fête de la Musique 2015

La Ville de Besançon a fait le choix de s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la Musique, en termes d'information et de logistique. La Direction de la Police Municipale et le Service Culturel de la Ville de Besançon agissent conjointement pour permettre au public bisontin de mieux profiter de cette journée dédiée à tous les types de musique.

Depuis cinq ans, l'Association Le Bastion collabore à cette préparation pour faciliter la relation avec les associations musicales. Dans le cadre de cette concertation, en 2015, des associations bisontines, représentatives des différents courants des musiques actuelles, gèrent la programmation et l'organisation de 5 scènes du centre-ville (Révolution, Esplanade des Droits de l'Homme, Granvelle, Square St-Amour, parking Canot/Quai Veil Picard). En raison des travaux de l'îlot Pasteur ne permettant pas d'occuper la place Pasteur en 2015, un nouvel espace sera proposé parking Canot/Quai Vieil Picard, en partenariat avec le CROUS de Besançon. La Ville, dans la mesure de ses moyens, met à disposition de ces associations partenaires les moyens logistiques pour équiper ces scènes.

En termes de communication, la Ville élabore un programme papier sur lequel apparaissent à la fois la programmation des scènes principales et le recensement des initiatives individuelles connues. Dans sa large diffusion, ce support permet au public de cheminer plus facilement d'une proposition à l'autre. Il sert aussi d'information à l'organisation des réseaux de transport en fin de journée.

Afin de mener à bien ce dispositif et de permettre à la Fête de la Musique de conserver toute sa diversité, il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires de la manière suivante :

- 2 800 € à l'Association Le Bastion pour son rôle d'interface avec le milieu musical. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention triennale liant l'Association Le Bastion à la Ville ;
- 7 500 € à l'Association No Fate pour l'animation de la scène de la Place de la Révolution. L'Association No Fate organisera, comme en 2014, la scène de la Place de la Révolution qui, en raison de sa configuration particulière, nécessite des moyens techniques plus importants que les autres scènes ;
- 2 000 € à l'Association Mighty Worm pour l'animation de la scène de l'Esplanade des Droits de l'Homme ;
- 2 000 € à l'Association Citron Vert pour l'animation de la scène parking Canot/Quai Veil Picard ;
- 2 000 € à l'ASEP pour l'animation de la scène de la Promenade Granvelle. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention cadre liant l'ASEP à la Ville ;
- 2 000 € à l'Association Uppertone, pour l'animation de la scène du square Saint-Amour.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 18 300 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

II - Dispositif Emergences 2015

Dans le cadre de la semaine des Emergences, dont la 8^{ème} édition se déroule du 1^{er} au 5 juin 2015, des concerts sont proposés dans différents bars et petits lieux musicaux de la Ville, après les spectacles présentés sur les plateaux des scènes partenaires. Cette programmation, portée par les associations musicales de Besançon, permet au public de prolonger la découverte de nouveaux talents locaux dans différentes esthétiques et participe au soutien des bars à musique.

Le Consortium, collectif d'associations musicales bisontines créé en 2012, assure l'interface de ce projet pour la troisième année.

Il est proposé une aide de 800 € à chaque association suivante, organisatrice d'une soirée concert dans un bar, afin de lui permettre la prise en charge de l'ensemble des frais induits (technique, artistique, droits d'auteur...) : Le Bastion, 1D Sens, le Club de Gym et la COGIP.

Il est également proposé une aide de 500 € à l'Association Le Consortium, au titre de son rôle d'interface.

La subvention au Bastion fera l'objet d'un avenant à la convention triennale 2015-2017 liant la Ville et l'Association.

En cas d'accord, la somme totale, soit 3 700 €, sera prélevée sur la ligne 65.33/6574 CS 10032.

III - Subvention au Théâtre Universitaire de Franche-Comté

Dans la logique du travail de suivi mené par la Ville, le CROUS et l'Université de Franche-Comté, des projets artistiques et culturels étudiants, en particulier dans le cadre du Festival de la Bouloie, il est proposé de soutenir la nouvelle édition des «Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire».

Depuis 30 ans, l'Association Théâtre Universitaire de Franche-Comté poursuit des missions de formation théâtrale, d'ouverture culturelle et de recherche au sein de l'Université de Franche-Comté.

Elle organise la manifestation «Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire» : ce temps fort, qui se déroulera en 2015 du 28 septembre au 2 octobre, accueille chaque année à Besançon des troupes de théâtre universitaires venues du monde entier afin de présenter leurs spectacles.

Conférences, temps de rencontres et d'échanges interculturels, interventions théâtrales dans l'espace public, sur le campus et au centre-ville, sont autant de moyens proposés pour toucher les publics, en amont des spectacles présentés par les étudiants de Besançon et d'ailleurs.

Cette année l'Europe sera à l'honneur avec le projet d'accueillir des troupes d'Allemagne, de République Tchèque, d'Espagne, de Pologne, d'Autriche et de Hongrie.

Il est proposé de soutenir l'édition 2015 des «Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire», au titre de l'aide aux événements récurrents, à hauteur de 2 500 €.

En cas d'accord, la dépense de 2 500 € sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'attribution des subventions proposées pour un montant total de 24 500 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 mai 2015.